

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'association  
« Sol à tous – Tous au Sol » du 22 mars 2018 au domicile de la présidente à Nyon**

Excusés : Aurore Bodier, Frédéric Evard, Roxane Faraut Linares, Michel Favre, Richard Fencz, Catherine Froidevaux, Carole Fuss, Michel Grosbois, Valérie Mausner Léger, Alain Michaud, Yvan Rytz, Jean-François Sauter, Evelyne Vogel.

Présents : Manuela Bezzi (secrétaire), Béatrice Bovy, Yves Cudré (vérificateur des comptes), Arlette Haldimann, Didier Jotterand (vérificateur des comptes), Philippe Léger (trésorier), Valérie Mérat (présidente), Anouck Penel, Devandra Rana, Tennessee Thomas, Claire-Lise Trost.

Ce PV est pris par Manuela Bezzi, secrétaire.

**1. Accueil**

Valérie Mérat, présidente, ouvre l'assemblée à 19h40, et souhaite la bienvenue à tous. Arlette Haldimann et Claire-Lise Trost sont désignées comme scrutatrices.

**2. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 4 avril 2017**

Le PV de l'AG 2017 est accepté à l'unanimité.

**3. Adoption du rapport du Comité sur l'activité 2017**

Le rapport du comité est adopté à l'unanimité.

**4. Rapport du trésorier (période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2018)**

Lecture du rapport comptable par Philippe Léger, trésorier :

- L'association ne compte pas de dette
- Les cotisations ont représenté des rentrées pour 592 francs.
- Plusieurs dons ont été enregistrés dont 64 francs provenant des membres et 200 francs de la Commune de Saint-Cergue en remerciement pour l'intervention lors de la désalpe.
- Les achats de fournitures s'élèvent à 395.20 francs.
- La vie associative et les sorties ont représenté une charge de 167.90 francs.
- Au final, le solde du compte courant postal s'élève à 5'731,35 francs contre 5'507,70 francs pour le solde initial, soit une hausse de la trésorerie de 223,65 francs.

**5. Rapport des vérificateurs des comptes**

Yves Cudré, vérificateur des comptes, nous fait lecture du rapport de l'Organe de contrôle des comptes.

**6. Adoption des comptes et décharge à l'Organe de contrôle des comptes**

Les comptes sont adoptés et les vérificateurs déchargés par 8 voix sur 11 (Yves Cudré, Didier Jotterand et Philippe Léger ne votent pas).

**7. Démissions et candidatures au Comité et à l'Organe de contrôle des comptes, élections**

Il n'y a pas de démission et pas de candidature au comité ou à l'Organe de contrôle des comptes.

**8. Modification des statuts selon proposition du 4 avril 2017 : cotisations**

Lors de la dernière assemblée générale, il avait été proposé de mentionner les cotisations dans les statuts. La présidente s'est informée et il est déconseillé de les mettre dans les statuts afin d'éviter de devoir revoir les statuts à chaque changement du montant de la cotisation.

La présidente propose donc de ne pas modifier les statuts. La proposition est acceptée à

l'unanimité.

La charte a par contre été corrigée et il est désormais stipulé que les bénévoles paient leurs cotisation uniquement s'ils désirent être membres.

### 9. Proposition de collaboration avec la SADEC SA pour l'élimination des déchets

La SADEC est une société anonyme pour la gestion des déchets de la Côte, fondé en 1994, et qui (notamment) envoie les déchets en train à l'usine d'incinération Tridel à Lausanne. Elle est au service et financée en partie par les communes du périmètre. Lors de l'organisation du ramassage de la désalpe 2017, nous avons approché la SADEC pour savoir si elle pouvait nous venir en aide pour l'élimination des déchets récoltés le long de la route cantonale.

Manuela Bezzi et Valérie Mérat ont pu visiter les installations et rencontrer Monsieur Christen, directeur de la SADEC, et Monsieur Lopes, directeur de la SOTRIDEDEC (société privée qui s'occupe du recyclage des déchets et a son siège juste à côté de la SADEC à Gland).

Les déchets ramassés lors de la désalpe ont pu être amenés à Gland et pris en charge gratuitement par ces deux sociétés. Nous les en remercions ici chaleureusement.

Il nous a aussi été proposé à cette occasion d'aller déposer nos déchets à la SADEC lors de tous nos ramassages et ceci gratuitement.

La présidente demande aux membres s'ils pensent qu'il est judicieux d'utiliser la SADEC et la SOTRIDEDEC pour toutes nos sorties :

Avantages	Inconvénients
Plus besoin de contacter chaque commune avant les ramassages ?	Il est tout de même judicieux que les communes soient au courant de nos actions. Elles le sont de toute façon annuellement mais il faudra les informer avant l'opération.
Nous amenons nos déchets toujours au même endroit et les déposons tranquillement selon les consignes reçues	Nécessité d'amener nos déchets en voiture à Gland (énergie grise), donc d'avoir toujours un chauffeur disponible
Cela nous évite de devoir nous rendre dans les déchetteries sur les heures d'ouverture ou de faire des détours ou des transports jusqu'à ces voiries	Plus simple quand les communes nous mettent une benne à disposition mais il a aussi fallu l'acheminer... (Chavanne, Allaman, Gland, Prangins, Divonne, etc.)
Nous ménagerions les susceptibilités de certains employés de déchetterie qui pourraient se sentir critiqués par notre action (cas rarissimes)	Nous n'aurions plus de contacts avec les employés de voirie des communes dont la plupart nous accueillent très gentiment et de manière constructive
Si une commune ne désire pas gérer les déchets ramassés ou si le ramassage a lieu sur plusieurs communes ou sur une route cantonale, la SADEC peut être une solution	
Accès sans devoir tenir compte des horaires d'ouverture (dans la limite du raisonnable !)	

Après échange de tous ces arguments qui ne pèsent pas vraiment pour une solution ou une autre, Valérie Mérat propose d'accepter l'offre de la SADEC et de la SOTRIDEDEC pour la désalpe et pour les sorties qui se font sur plusieurs communes. Proposition finale : voir au cas par cas ! La présidente informera la SADEC et la SOTRIDEDEC de cette décision.

Autre proposition de la présidente : trouver des bénévoles-chauffeurs qui ne participeraient pas à la sortie mais se trouveraient dans le coin à une certaine heure et pourraient venir avec leur voiture à l'endroit demandé par téléphone. Appel à candidatures lancé !

## **10. Nouvelles de notre coopération avec Surfrider dans le cadre du projet OSPAR à Allaman**

Nous avons fait 7 ramassages OSPAR sur les 16 prévus (4 ramassages prévus durant 4 ans).

L'opération se terminera début 2020.

Nous n'avons plus beaucoup de contact avec Surfrider mais nous continuons à leur envoyer nos résultats.

## **11. Désalpe 2017 et 2018**

La présidente remercie Anouck Penel et Manuela Bezzi pour avoir mené la désalpe 2017.

Nous allons continuer cette sortie chaque année car il y a beaucoup de déchets à ramasser.

Remarque d'Anouck Penel : quand nous sommes peu, c'est frustrant car nous avons un temps limité pour ramasser (le temps durant lequel la route est fermée aux voitures), et nous n'avons pas le temps de nous attarder même s'il y a beaucoup de déchets.

La désalpe 2018 aura lieu le 29 septembre. A vos agendas !

## **12. Affiches sur les mégots**

Des affiches sur les mégots ont été élaborées comme proposé lors de la dernière AG, et ont été affichées dans des commerces du centre-ville de Nyon.

Proposition de la présidente : proposer aux TPN (Transports publics nyonnais) de mettre les affiches aux arrêts de bus, voire dans les bus.

Anouck Penel est volontaire pour préparer une lettre pour les TPN qui sera revue par le comité.

D'autres campagnes d'affichage seront également organisées.

## **13. Fidélisation des bénévoles**

Certains membres ne viennent qu'une fois à une sortie de ramassage, et ensuite plus du tout. La présidente demande aux membres s'ils ont des idées pour fidéliser les bénévoles, et elle propose de lui envoyer nos idées par mail.

Idées : faire une sortie en courant ou refaire une sortie avec le cheval – Anouck Penel :

fabriquer des cosmétiques « maison » et les offrir aux membres (par exemple, 1 stick à lèvres et un sac biodégradable chaque fois qu'un membre a fait 3 sorties) – Tennessee Thomas :

faire un film sur un ramassage et le mettre sur YouTube – Arlette Haldimann : faire faire le

film à des écoliers/gymnasiens – Anouck Penel : contacter le centre de loisirs « Le Sésame » à Rolle.

## **14. Divers et propositions individuelles**

- La présidente a été contactée par le chef de la voirie de Nyon car un de ses employés s'est plaint que l'un d'entre nous lui aurait dit que nous faisons son travail.

Le discours officiel de Sol à tous-Tous au sol, c'est que nous ne nous substituons pas au travail de la voirie, mais que nous tirons tous à la même corde. Certaines personnes essaient parfois de nous entraîner sur ce terrain, à savoir que nous faisons le travail des services de voirie. Nous devons toujours avoir ce même discours : c'est une tâche immense, et nous ne critiquons pas le travail des voiries. De plus, les employés de voirie ne sont pas responsables de certains terrains où nous allons.

- La présidente a reçu une liste de formations proposées par Bénévolat-Vaud, et la Commune de Nyon subventionne le 50% du prix de la formation.

La présidente va envoyer à tous les membres la liste des formations. Si quelqu'un est intéressé à suivre un cours, il faut demander auparavant au comité par mail.

Nous proposons de tenter de faire financer la formation à moitié par Nyon et à moitié par Sol à Tous.

- La présidente a décidé qu'elle ne prenait plus de mineurs non accompagnés par un adulte lors des ramassages

Les mesures de sécurité sont répétées à chaque sortie mais il suffit qu'un participant ne suive pas les directives, et les enfants ne savent plus quoi faire. De plus, les mineurs ne peuvent pas signer la décharge et il faut que leur accompagnant adulte le fasse pour eux. La présidente rappelle que nous pouvons être exclus de l'association si nous ne suivons pas les mesures de sécurité (voir « Exclusion pour justes motifs » annexée aux statuts).

- Remarque d'Yves Cudré : il aime bien la proposition de sortie dans le quartier de Versoix. La présidente reprendra contact avec Gianpaolo Berta pour voir si nous pourrions réorganiser une sortie dans le quartier de la Pelotière, cette fois en essayant de faire participer les habitants du quartier.

- La présidente aimerait s'assurer que personne ne puisse prendre le nom de Sol à Tous – Tous au sol, ou agir au nom de Sol à Tous sans qu'elle n'en soit informée.  
Question de la présidente : comment fait-on pour déposer le nom de Sol à Tous (copyright) ?  
Philippe Léger propose de demander à son fils (qui est dans la branche) de se renseigner.

La séance est levée aux environs de 21h15.

Manuela Bezzi / Valérie Mérat 30.03.2018